

Trébucher, glisser, faire un faux pas... plus généralement perdre l'équilibre sur son lieu de travail peut arriver à tout salarié. Ce type d'événement, très commun, est souvent considéré comme bénin et inévitable. Pourtant, les conséquences de ces accidents sont aussi graves que celles des autres accidents du travail. Certaines chutes de plain-pied sont même parfois fatales. Aussi dans les entreprises, la sensibilisation du personnel est nécessaire, ainsi que le diagnostic de ce risque, afin de mettre en place des mesures de prévention adaptées.

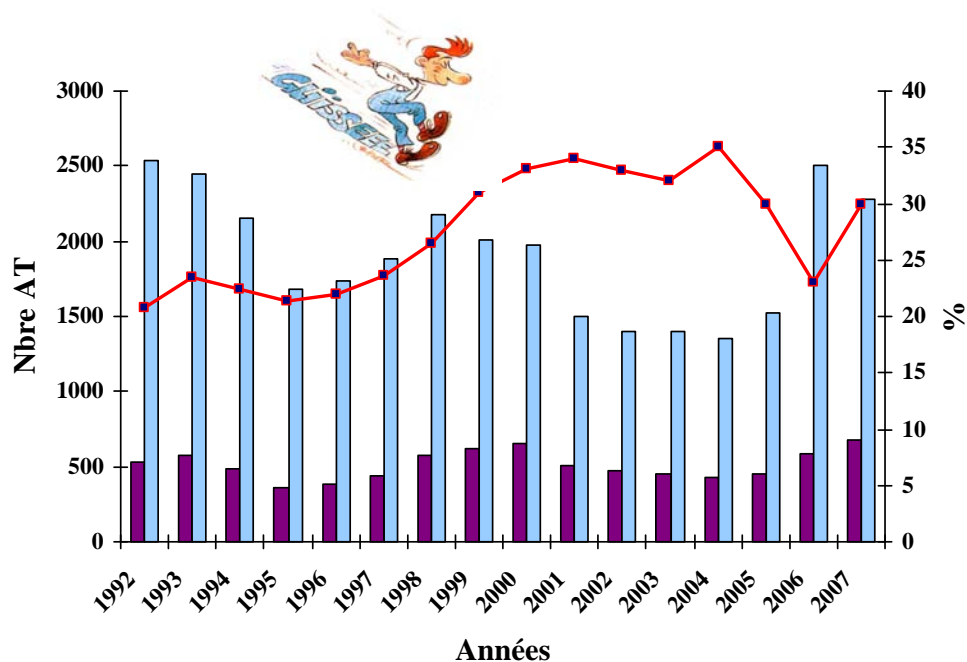
Vous trouverez dans cette fiche :

- Les statistiques
- L'origine du risque
- Le type de lésions
- Les mesures de prévention
- La bibliographie générale.



Eléments Statistiques

Évolution des AT liés aux accidents de plain-pied

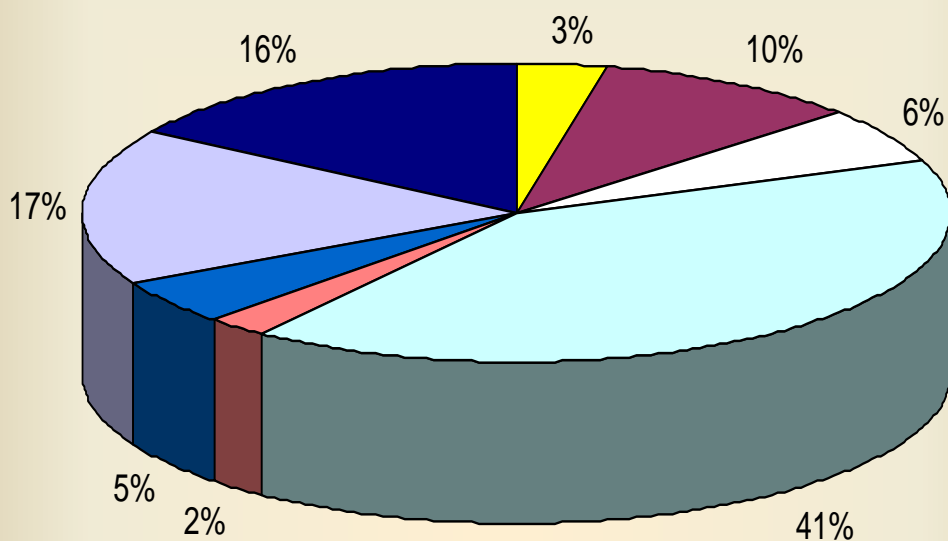


■ AT de plain-pied ■ AT TOTAL — % AT de plain-pied / AT Total

En Martinique, les chutes de plain-pied représentent en moyenne **30% des accidents du travail**. Elles sont consécutives à une perte d'équilibre, et peuvent entraîner des accidents graves liés à un contact violent du corps avec le sol ou un objet se trouvant sur le trajet de la chute.

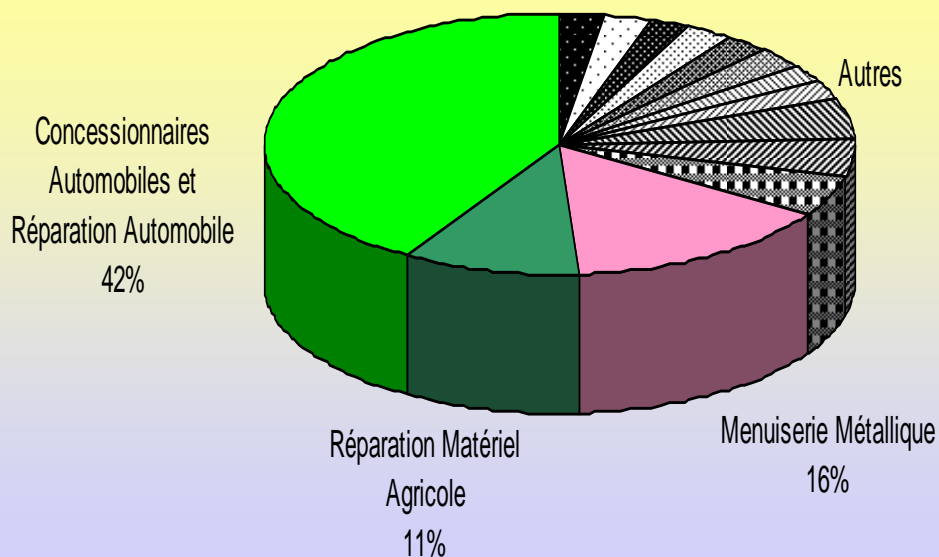
Tous les secteurs d'activité sont concernés par les Accidents de plain-pied.

Répartition des Accidents de Plain-pied par Secteur d'activité

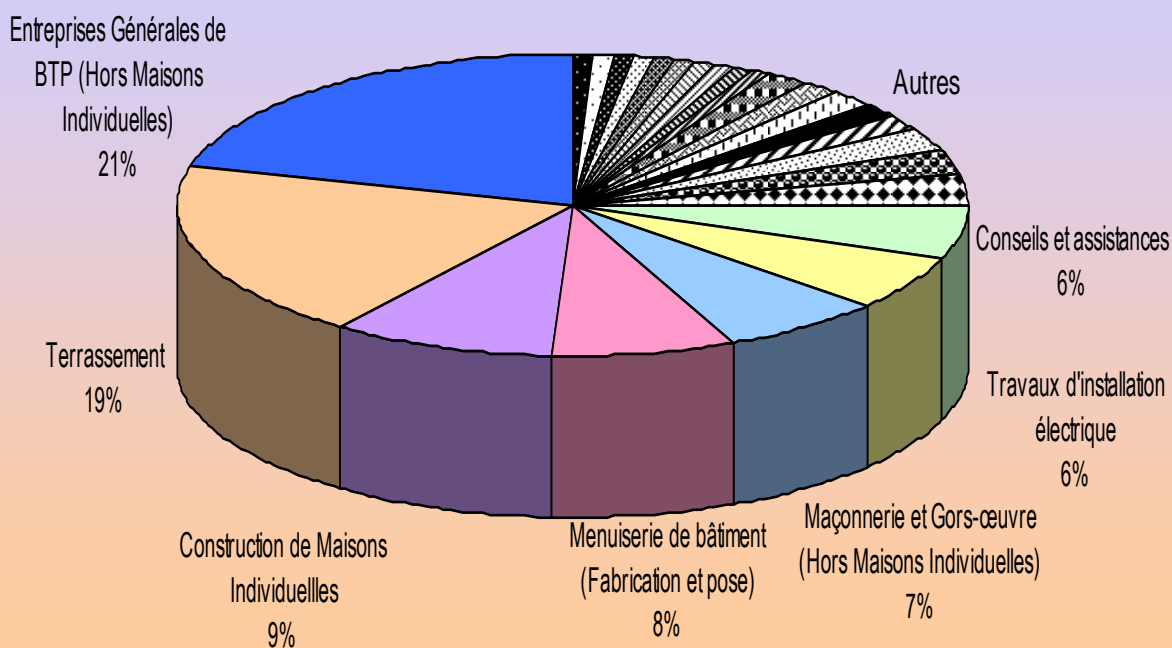


- Métallurgie
- BTP
- Transport, eau, gaz, électricité
- Alimentation : agriculture, industrie, commerce
- Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs, peaux, pierre et terres à feu
- Commerce non alimentaire
- Assurances, administrations territoriales, organismes de formation
- Travail Temporaire, établissement de soins privés, activités de nettoyage...

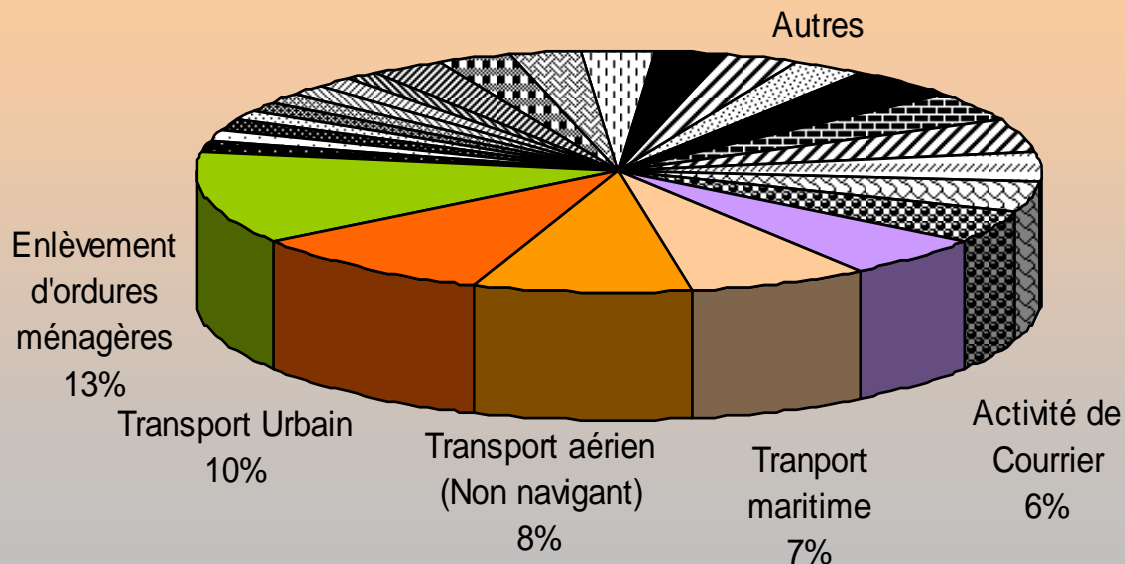
Répartition des Accidents de Plain-pied dans le secteur de la Métallurgie



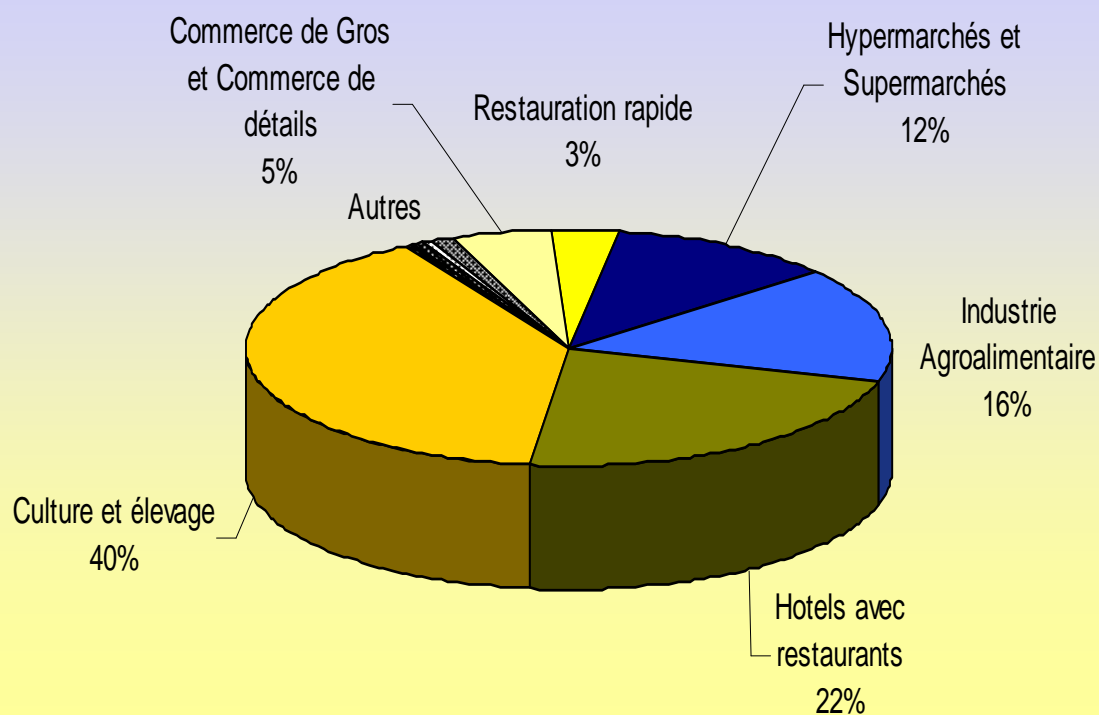
Répartition des Accidents de Plain-pied dans le secteur du BTP



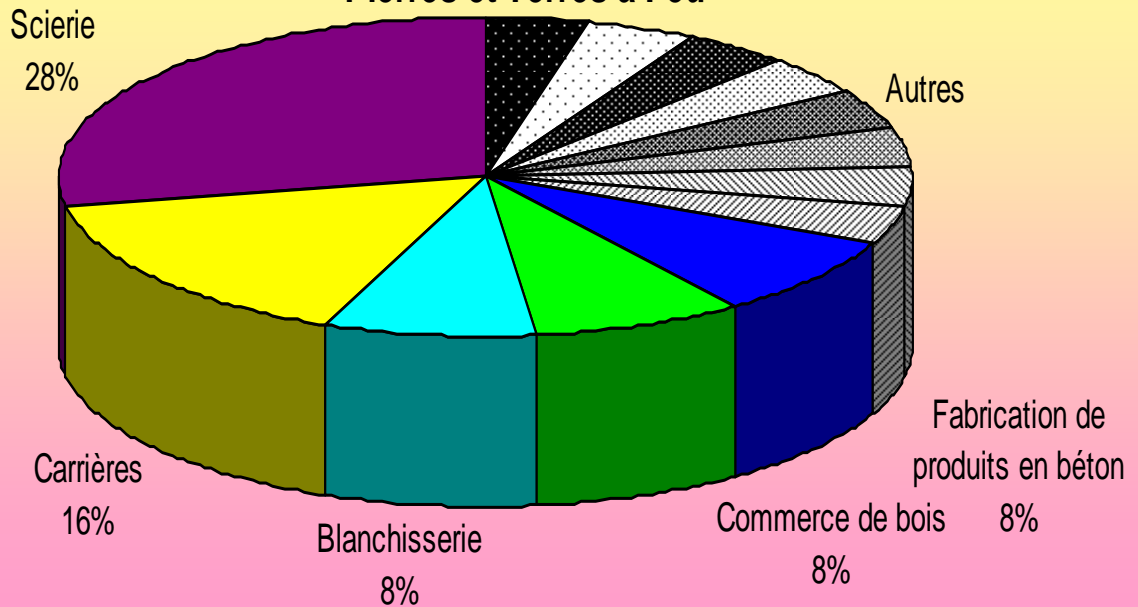
Répartition des Accidents de Plain-pied dans le secteur du Transport, de l'Eau, du Gaz et de l'Electricité



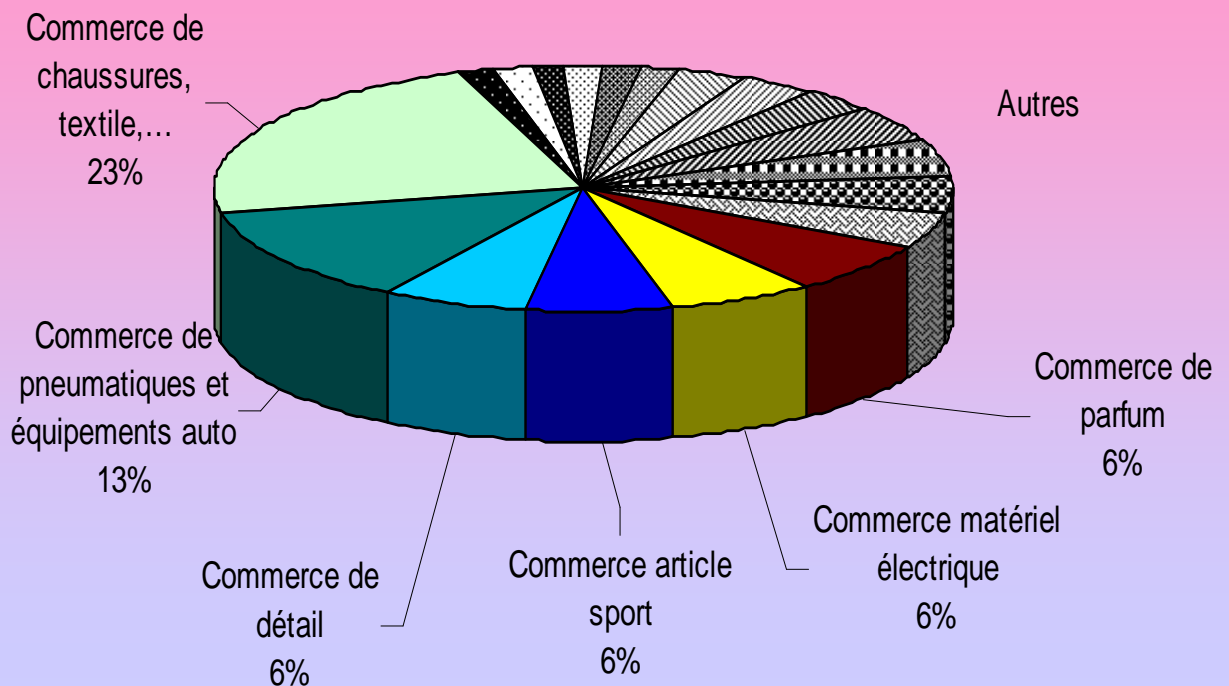
Répartition des Accidents de Plain-pied dans le secteur de l'Alimentation



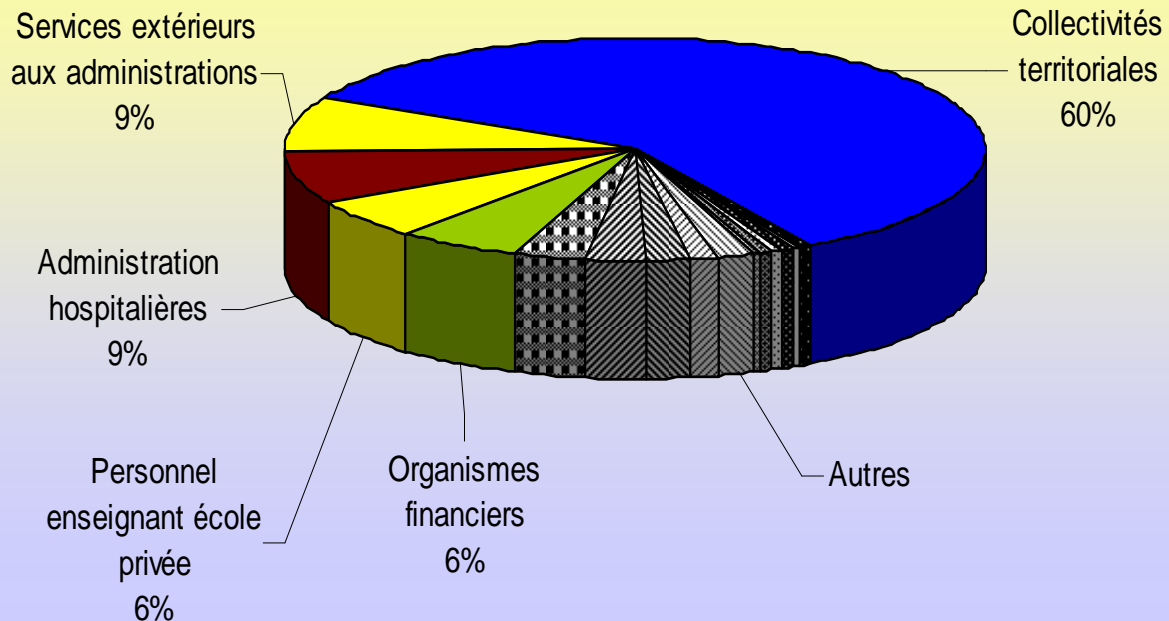
Répartition des Accidents de Plain-pied dans le secteur Bois, Ameublement, Papier Carton, Textile, Vêtement, Cuirs, Peaux, Pierres et Terres à Feu



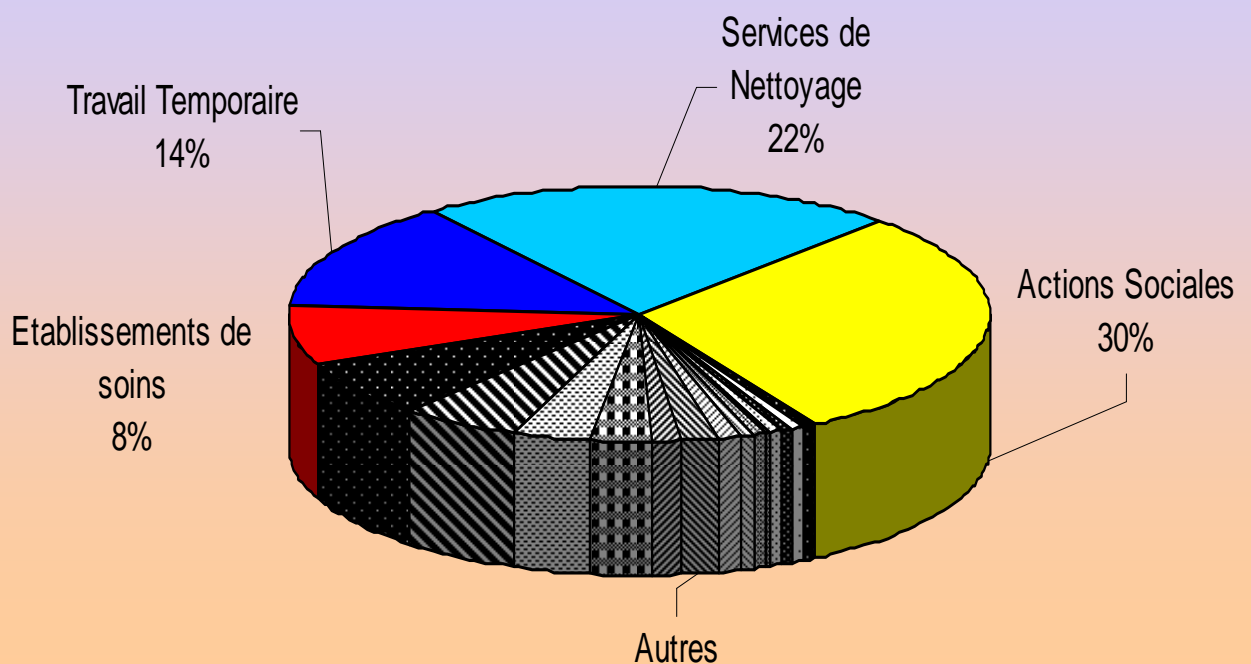
Répartition des Accidents de Plain-pied dans le Secteur du Commerce non Alimentaire



Répartition des Accidents de Plain-pied dans les Services administratifs (activités de bureau)



Répartition des Accidents de Plain-pied dans le Travail Temporaire, les Etablissements de Soins et le Nettoyage



Origine du risque

L'accident peut se produire à l'occasion d'une **glissade** (perte d'adhérence au sol), d'un **heurt** ou d'une **torsion** des organes moteurs d'un individu par rapport à **un obstacle non repéré**. Parmi les facteurs à l'origine de la chute de plain-pied, nous retrouvons :

VARIATION BRUTALE et INATTENDUE

DES ORGANES MOTEURS

HEURT



GLISSADE



TORSION



Le heurt :

- L'étroitesse ou l'encombrement des zones de circulation
- L'obstruction de la vue ou la déficience de l'éclairage
- La présence d'objets, de câblage..., sur le sol
- L'irrégularité des sols

La glissade :

- L'humidité ou les produits répandus sur le sol : produits de nettoyage, débris, produits gras
- Les conditions climatiques : pluie, feuilles mortes, le limon,...
- Les sols abîmés, défectueux, décollés ou mal fixés.

La torsion :

- Les petits objets laissés sur le sol (Outils, pièces, gravats,...)
- Les défauts de planéité des sols ou les petites dénivellations (marches,...)

Les Lésions

Les accidents du travail par chute de plain-pied peuvent avoir des effets néfastes sur la santé des travailleurs. A titre d'exemple :

- **Le siège** des lésions est variable : tête, yeux, membre supérieur, tronc, membre inférieur, localisations multiples, lésions internes...
- **Les lésions** sont de gravité variable allant de la contusion simple à l'amputation suite à une chute sur un objet contondant, en passant par les plaies, les écrasements, les entorses, les luxations, les fêlures, les fractures, les lumbagos,...

Mesures de Prévention

CONCEPTION DES BÂTIMENTS ET DES LOCAUX

IMPLANTATION

- Favoriser une implantation de plain-pied de vos infrastructures, dans la mesure du possible.



ECLAIRAGE

- Mettre un éclairage adapté à toutes les voies de circulation
- Préférer un éclairage naturel des locaux et des allées de circulation



- Limiter les effets d'ombre, d'éblouissement, des contrastes clairs/obscur trop violents
- Mettre un éclairage nocturne automatisé (détecteur de présence,...).
- Implanter un éclairage régulier et suffisant (si nécessaire s'adresser à un bureau d'étude spécialisé).

VOIES DE CIRCULATION

- Matérialiser et adapter les voies de circulation des parkings des salariés et des visiteurs afin de limiter le risque de chute de plain-pied lié à la stagnation des eaux usées et les dénivellations.

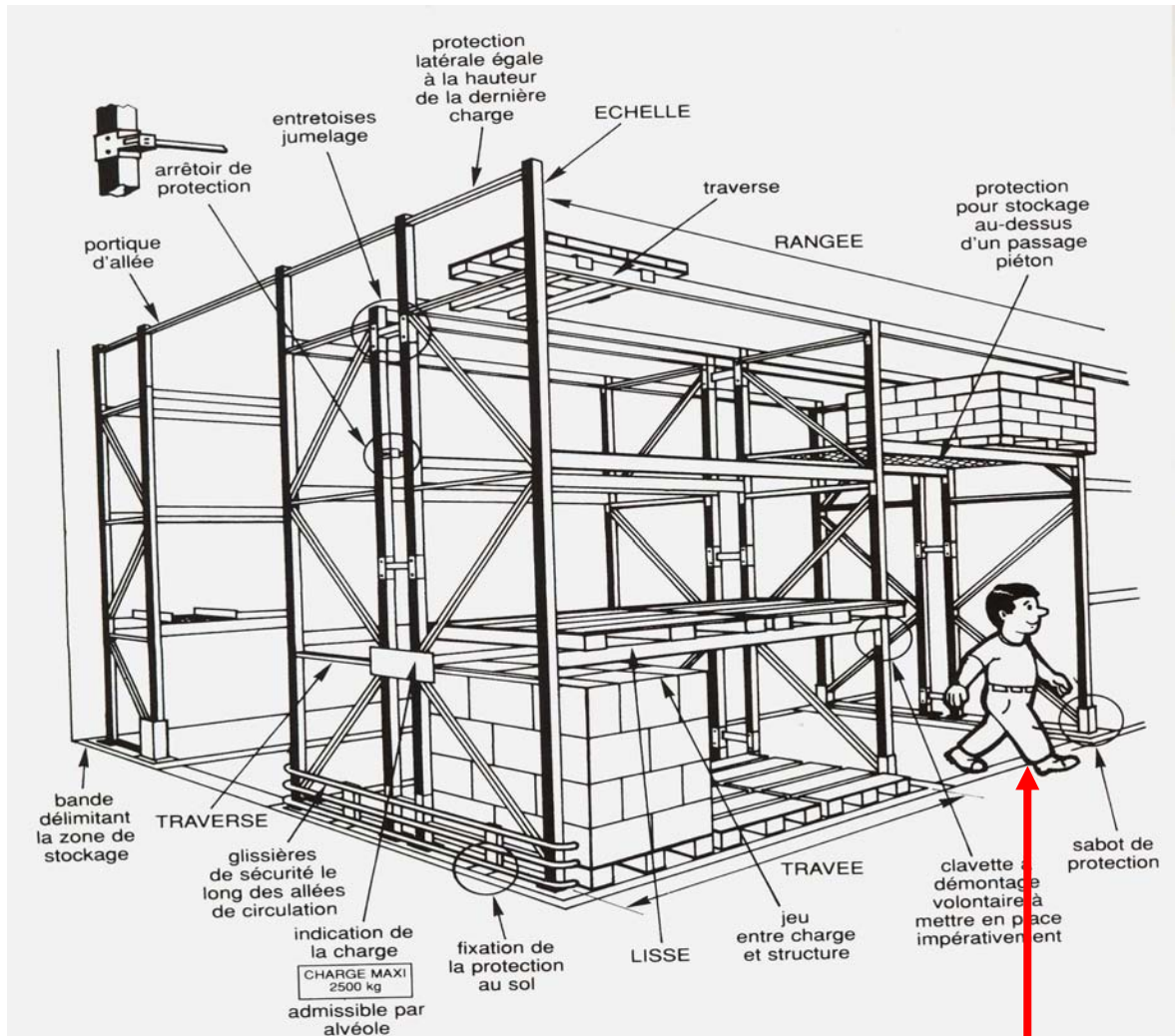


- Procéder à la réalisation d'un revêtement de sol adapté à l'activité professionnelle (type de déplacement, moyen utilisé, nettoyage,...)
- Intégrer à l'infrastructure les moyens de nettoyage adapté au type de revêtement de sol.
- Recouvrir de baguettes fiables et robustes les jonctions et les bords des revêtements de sol (Tapis, parquet,...)
- Mettre des bandes antidérapantes au bord des marches lisses afin de limiter la glissance.
- L'ensemble des revêtements de sol des voies de circulation, doivent avoir des propriétés antidérapantes voisines pour supprimer l'effet de surprise aux discontinuités d'adhérence.

Mesures de Prévention

VOIES DE CIRCULATION

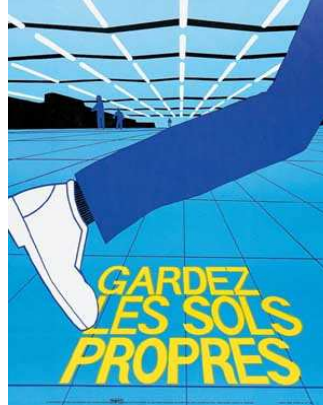
- Mettre les objets encombrants (rebut, déchets, matières premières, produits finis, consommables, équipements de travail, outillage,...) dans des racks de stockage adaptés.



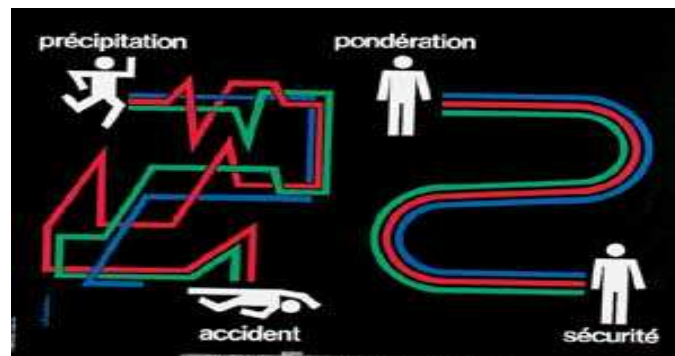
Dégagement des voies de circulation de tous objets encombrants

CONSIGNES

- Maintenir l'ordre, le rangement des équipements, des matériaux, des déchets,...



- Sensibiliser votre personnel à des attitudes de déplacement sécurisé (regarder devant soi, repérer les obstacles, ne pas courir, circuler au milieu des allées, tenir les tiroirs des caissons de bureau et les portes des armoires fermés, éviter de manipuler seul des objets encombrants qui masquent la visibilité, éviter de mettre des chaussures non adaptées aux postes de travail exposant à ce risque...)



MOYENS ORGANISATIONNELS

- Faire l'acquisition de moyens de communication limitant les déplacements internes dangereux ou fréquents

SIGNALISATION

- Marquer les voies de circulations piétonnes et les zones de croisement avec des engins/véhicules.



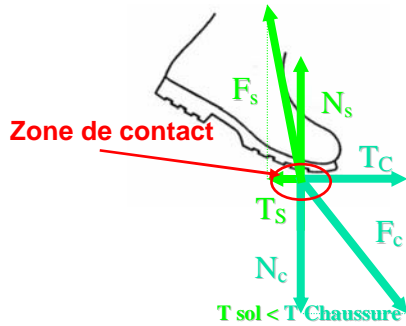
- Marquer les marches qui risquent de ne pas être vues en cours de déplacement, en jouant sur le contraste des couleurs des nez de marches par rapport aux couleurs des marches.
- Signaler immédiatement les revêtements de sol endommagés.

ENTRETIEN

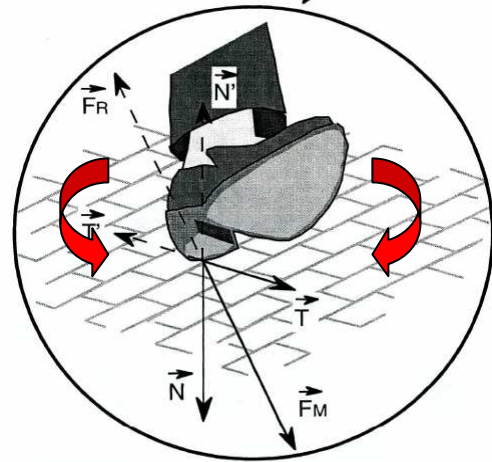
- Procéder à l'entretien régulier des sols (balayage, dégraissage, ...) et des globes lumineux
- Procéder au nettoyage immédiat des déversements accidentels, et signaler les endroits humides ou glissants
- Remplacer les ampoules défectueuses
- Réparer les sols endommagés (usure, déchirement, ornières...)

Pertes d'adhérence :

S'assurer de la compatibilité entre l'adhérence des chaussures de sécurité et le coefficient de frottement des revêtements de sol.



Les risques liés à la torsion de la cheville peuvent être limités par le port de chaussures de sécurité montantes et adaptées :

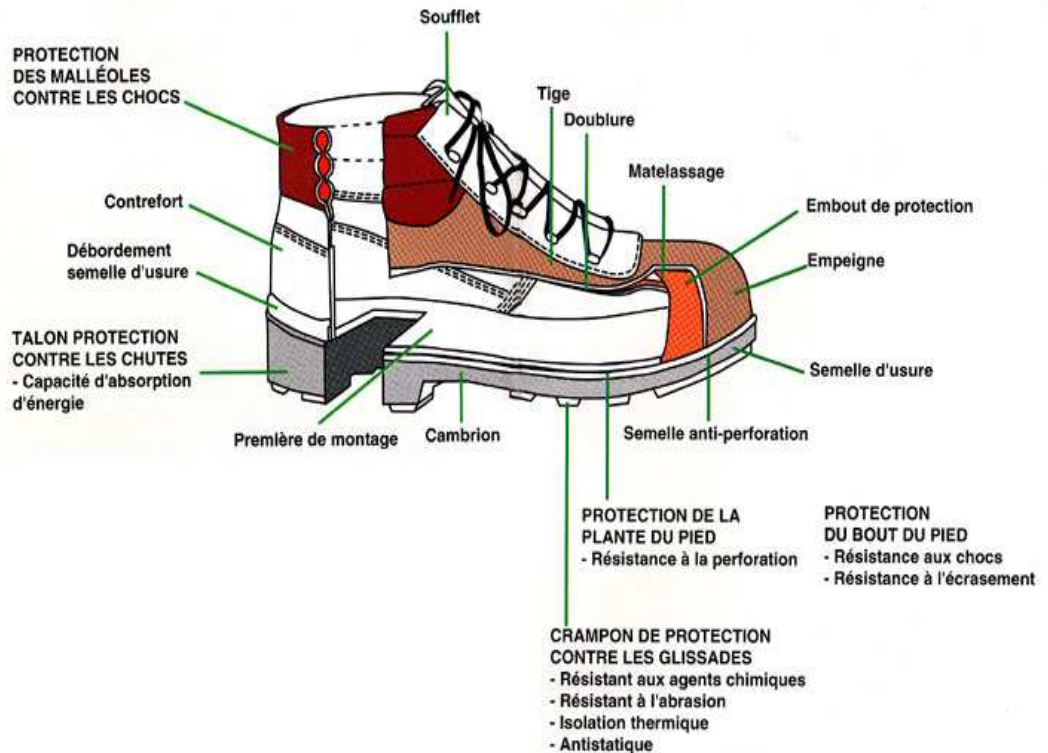


EPI (EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE)

CHAUSSURES DE SECURITE

- Faites porter des chaussures adaptées aux déplacements avec une bonne assise et qui tiennent bien aux pieds

CONSTITUTION D'UNE CHAUSSURE DE SÉCURITÉ



- Donner à votre personnel des chaussures de sécurité confortables et adaptées aux conditions de travail (type de sol, travail en extérieur, hydrocarbure...)
- Disposer d'un stock de chaussures de sécurité pour tout le personnel concerné
- Changer régulièrement et de façon systématique les chaussures de sécurité des salariés

Bibliographie Générale

Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité : démarche, méthodes et connaissances techniques. Edition INRS ED 950.

Les accidents de plain-pied. Edition INRS ED 5030.

Glissades, trébuchements et autres accidents de plain-pied.(Dossier Web) disponible sur www.inrs.fr

Prévention des chutes de plain-pied. Edition INRS ND 2068

La sécurité vis-à-vis des glissades. Facteurs déterminant la résistance au glissement des sols.
Edition INRS ND 2186.

Liste et guide des revêtements de sol disponible sur www.risquesprofessionnels.ameli.fr

Petites chutes et conséquences. DVD INRS DV 331.

Cette bibliographie est disponible auprès

de notre service documentation :

0596 66 51 32

ou téléchargeable sur le site de l'INRS

www.inrs.fr